

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Approbation du
Compte Administratif
2023 - Budget annexe
Résidence Belle
Feuille**

DATE
D’AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

33

N° D_24_2024 (Direction des Finances)

L’an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Absent : M. CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. STUTZ



Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur James CHERON, Maire, a normalement administré pendant le cours de l’exercice 2023, les finances de la Résidence Belle Feuille en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n’ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Vu l’avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l’UNANIMITÉ :

➤ **De déclarer** toutes les opérations de l’exercice 2023 de la Résidence Belle Feuille définitivement closes et les crédits non utilisés annulés



Pour extrait conforme,
Le Maire,

James CHERON